



**ASSOCIATION D'ASSURANCE MUTUELLE
CONTRE L'INCENDIE FORESTIER**

Entreprise agréée par A.R. du 5 juillet 1998 avec numéro d'agrément 1532, pour l'assurance incendie de forêt

Boulevard Bischoffsheim, 1- 8, Bte 3 - 1000 Bruxelles

Téléphone : 02 227 56 53

info@amifor.be

DEMANDE D'ADHESION

Le soussigné.....

Représentant légal de la société

Forme juridique de la société

Numéro de TVA ou numéro d'entreprise

Domicile ou siège social

Téléphone..... GSM

Fax Mail

demande son admission dans l'Association d'Assurance Mutuelle contre l'Incendie Forestier, en abrégé AMIFOR

déclare :

1. avoir pris connaissance des statuts d'AMIFOR, des conditions générales d'assurance, ainsi que du barème actuel de cotisation ;
2. désirer assurer les peuplements repris au questionnaire ci-après contre les dégâts consécutifs à un incendie à l'exclusion du risque tempête ;
3. que les surfaces proposées à l'assurance englobent au minimum tous les peuplements résineux de 0 à 35 ans dont il est propriétaire ;
4. autoriser l'association à faire procéder en tout temps à l'inspection des risques proposés ;
5. désirer souscrire une assurance technique non soumise à l'A.R. du 24 décembre 1992, couvrant l'incendie forestier à l'exclusion du péril de tempête.

Veuillez remplir clairement le questionnaire ci-après et apposer votre signature en page 4

QUESTIONNAIRE

Vous pouvez établir la liste des peuplements à assurer de différentes manières :

- soit en remplissant le tableau ci-dessous (manuscritement ou dans Adobe Reader),
- soit en annexant un listing personnel reprenant les parcelles à assurer (avec indication des essences, surfaces, ...) ;
- soit en annexant un plan ou une photo aérienne des parcelles à assurer (avec indication des essences et des surfaces, ...).

L'important est de pouvoir répertorier les parcelles assurées, de connaître la surface totale à assurer et de pouvoir distinguer la parcelle en cas d'incendie.

Situation et description des parcelles à assurer :

A. Essences Feuillues							
1. N° d'ordre	2. Province	3. Commune	4. Lieu-dit	5. Section et n° Cadastral	6. Essence(s)	7. Année de plantation	8. Surface (ha)
B. Peuplements mélangés							
Surface totale feuillus et mélangés à assurer							

[illegible]

ELEMENTS D'APPRECIATION DES RISQUES

1. Les plantations renseignées au questionnaire ci-joint ont-elles subi un ou des sinistres au cours des deux dernières années ?

Renseignez le (ou les) numéro(s) d'ordre des parcelles sinistrées, telles qu'elles figurent au questionnaire, de même que la date et la cause des sinistres :

.....

2. Une compagnie d'assurances a-t-elle refusé d'assurer les risques proposés ou résilié une police souscrite précédemment ? Si oui, quel est le nom de cette compagnie, quelles sont la date et la raison du refus ou de la résiliation ?

.....

3. Avez-vous dû faire un quelconque abandon de recours vis-à-vis d'un responsable ou garant ? Si oui, au profit de qui ?

.....

4. La garantie de la police ne vous sera acquise que si vos peuplements répondent aux critères normaux d'installation et d'entretien pratiqués en sylviculture. La dimension des parcelles devra répondre aux mêmes critères, de même que leur délimitation (par coupe-feu, peuplements feuillus, cours d'eau, etc.) -Art. 1 de la police.

Les peuplements que vous proposez à l'assurance répondent-ils aux critères ci-dessus ?

.....

5. Veuillez donner ci-dessous tous autres renseignements susceptibles d'intéresser l'Association. Précisez notamment, en donnant le nr d'ordre des parcelles en cause, si certaines d'entre elles sont situées à proximité de terrains de camping, colonies de vacances, usines, terrains de versage d'immondices, routes à grande circulation, etc.

Y a-t-il d'autres éléments d'aggravation pouvant influencer l'Association dans l'appréciation du risque proposé?

.....

* Si vous faites couvrir plus de 50 ha, vous avez le droit de demander à AMIFOR de faire procéder à une visite des parcelles proposées à l'assurance. Désirez-vous que cette visite ait lieu ?

.....

** La présente demande d'adhésion et le questionnaire qu'elle comprend, qui n'engagent pas les parties avant la signature de la police, doivent servir de base au contrat d'assurance à intervenir. Le soussigné garantit que les réponses données ci-dessus sont précises, complètes et conformes à la vérité et se déclare responsable de l'exactitude de ces réponses, alors même qu'un tiers les aurait écrites. AMIFOR ne dédommagera pas les sinistrés en cas de déclaration frauduleuse.

Fait à , le

Signature du candidat-membre

(Faire précéder la signature des mots «Lu et approuvé» s.v.p.)